

44 HDS+

Agir pour la qualité
de vie













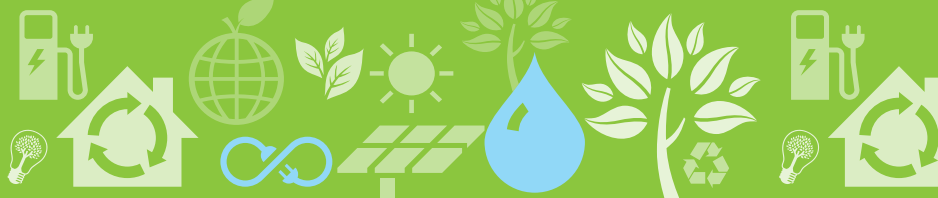
Supplément de HDSmag novembre-décembre 2015

www.hauts-de-seine.fr

Emel



	Développer les transports en commun p. 4-7
	Des bâtiments moins énergivores..... p. 8-9
	Sauvegarder le patrimoine naturel..... p. 10-11
	Une meilleure gestion des parcs..... P. 12-13
	Un réseau routier pacifié..... p. 14-15
	Sensibiliser les collégiens..... p. 16-18
	Le Département roule à l'électrique..... p. 19
	Limiter la consommation de papier p. 20
	Échanger sur le développement durable p. 21
	Développer les emplois solidaires P. 22-23



Un enjeu pour la qualité de vie



CD92/OUVIER R. RAVOIRE

Patrick Devedjian
Député et
président du conseil
départemental
des Hauts-de-Seine

La conférence de Paris sur le climat (COP 21) qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre est l'occasion de rappeler que notre Département a - dans la limite de ses compétences - pleinement joué son rôle dans la lutte contre le changement climatique et plus largement dans la mise en œuvre de ce qu'on appelle le développement durable.

Si les enjeux climatiques sont du ressort des États, nous avons, dans les Hauts-de-Seine, contribué à la mise en œuvre d'actions concrètes qui en plus de leur impact à plus grande échelle, ont aussi participé de la qualité de vie des Alto-Séquanais. Ainsi, en matière de réduction des gaz à effets de serre, le Département a eu un rôle majeur dans la création de transports alternatifs à la voiture individuelle sur son territoire, à commencer par les tramways...

Notre approche se veut résolument pragmatique et consiste à proposer des alternatives et ne pas, comme le font malheureusement certains idéologues, imposer des contraintes sans se soucier des conséquences pour nos concitoyens. Il n'est pas non plus négligeable dans le contexte actuel de rappeler que ces efforts de réduction de la consommation d'énergie ou de préservation des ressources non renouvelables sont aussi l'occasion de mieux maîtriser nos dépenses de fonctionnement... ■

HDS.plus est un supplément de HDS.mag

HDS.mag
2/16 boulevard Soufflot
92015 Nanterre cedex
Tél. : 01.41.37.11.60.
Fax : 01.41.37.11.65.

HDSmag@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication

Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef

Rafaël Mathieu

Rédaction

Mélanie Le Beller

Photo / Responsable

Jean-Philippe Ancel

Iconographie

Stephanka Kissiova Toussaint

Conception graphique et mise en page

Studio Baylaucq

Courriel : studio@baylaucq.fr

Couverture Pinel

Impression

Maurly 45330 Malesherbes

Distribution Mediapost

Routage Cifea DMK



Développer les transports en commun

Le conseil départemental développe des modes de déplacement alternatifs afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les tramways

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination de plusieurs projets de tramway.

Il y a un an, la première partie de la ligne T6, reliant Châtillon à Vélizy, est entrée en service. Cette ligne dessert sept communes des Hauts-de-Seine : Malakoff, Montrouge, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Clamart et Meudon. La deuxième portion de cette ligne, vers Viroflay, sera mise en service au printemps prochain. Longue de quatorze kilomètres, connectée au Transilien et au RER, la ligne T6 permettra alors pleinement de faciliter les trajets professionnels quotidiens de 90 000 salariés. À l'horizon 2021, le tramway T10 reliera Antony et la Croix-de-Berny à la place du Gard de Clamart, en passant par Le Plessis-Robinson et Châtenay-Malabry. Cette ligne sera connectée avec le RER B et le T6. Elle concernera près de 60 000 habitants et 25 000 salariés. L'enquête publique en cours se termine le 6 novembre. Enfin la ligne T1 sera prolongée







jusqu'à la station Gabriel-Péri à Colombes, soit 6,4 kilomètres et vingt minutes de trajet supplémentaires. Une extension qui profitera à 60 000 voyageurs par jour d'ici 2023.

Au total, la contribution du Département aux transports en commun dans les Hauts-de-Seine représente 300 millions d'euros dans le cadre du nouveau contrat de projets État-Région 2015-2020, et ceci, en dehors de l'effort exceptionnel que le conseil départemental est prêt à consentir pour l'extension du RER E (Éole) à l'ouest de Paris.

Les métros

Après le prolongement jusqu'à Mairie de Montrouge en 2013, la ligne 4 poursuit son développement.

D'ici 2019, cette ligne, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, aura pour terminus Bagneux avec deux nouvelles stations.

Toujours en 2019, la ligne 14 sera prolongée de près de six kilomètres, de Saint-Lazare à Saint-Ouen en passant par Clichy. Le but : désengorger la ligne 13 et ses 680 000 passagers quotidiens. Le conseil départemental investit plus de quarante millions d'euros dans ce projet. Depuis 2008, grâce au prolongement de la ligne 13 de deux kilomètres et deux stations, Asnières, Gennevilliers et le quartier du Luth bénéficient d'une liaison directe à la gare Saint-Lazare en moins de vingt minutes. Le Département a contribué à hauteur de 18 % du budget, soit 28 millions d'euros. 6 000 voyageurs supplémentaires sont transportés chaque jour. ■





23

Le nombre de kilomètres de lignes de tramway créés avec le soutien du Département.

28,9

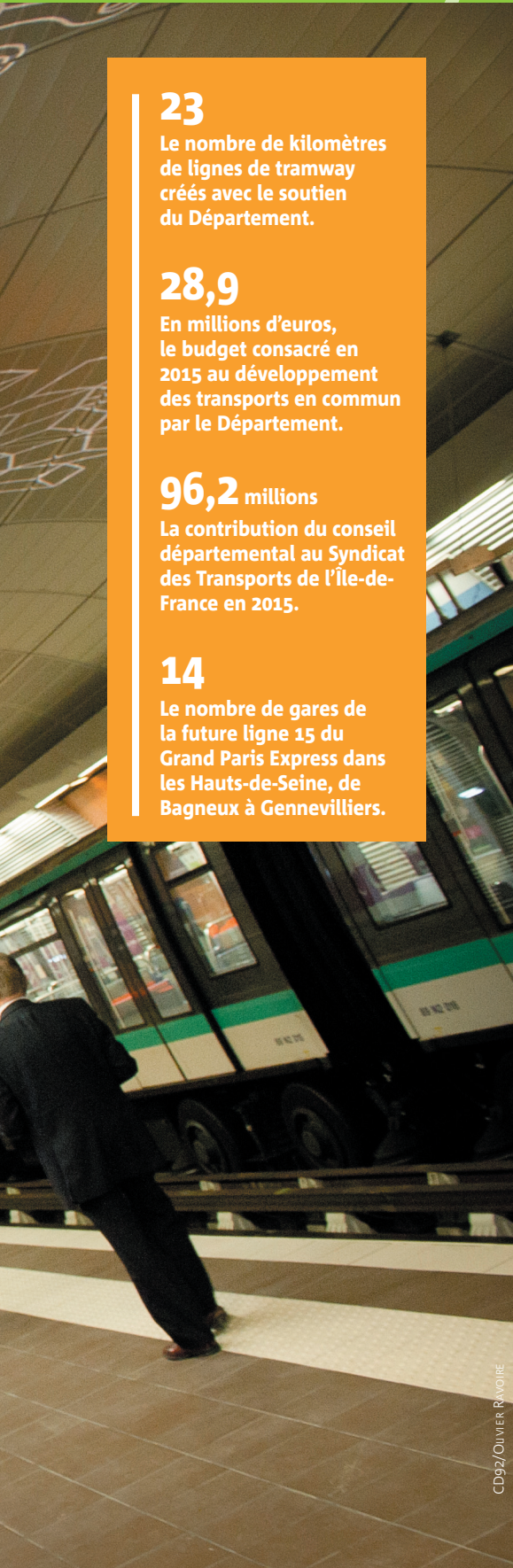
En millions d'euros, le budget consacré en 2015 au développement des transports en commun par le Département.

96,2 millions

La contribution du conseil départemental au Syndicat des Transports de l'Île-de-France en 2015.

14

Le nombre de gares de la future ligne 15 du Grand Paris Express dans les Hauts-de-Seine, de Bagneux à Gennevilliers.



DES CIRCULATIONS DOUCES

Le plan vélo lancé par le conseil départemental est une alternative aux véhicules motorisés.

Il comprend à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sur les routes départementales, le long de la Seine ou encore dans les parcs départementaux. Certains de ces itinéraires sont associés aux itinéraires de randonnées gérés par la collectivité. En 2014, le réseau cyclable du Département s'étendait ainsi sur 121 km.

CD92/OLIVIER RAVOIRE

CD92/OLIVIER RAVOIRE



Des bâtiments moins énergivores

Pour l'ensemble de son patrimoine, le Département profite des rénovations pour diminuer son impact environnemental.

La plupart des chantiers menés par le Département intègrent des prescriptions environnementales à la fois dans un but d'innovation, d'exemplarité et d'économie de ressources. Le Département travaille aussi avec de nombreux intervenants afin de mieux gérer les consommations énergétiques de son patrimoine même en l'absence de travaux lourds. Ainsi, depuis 2012, six collèges du Département expérimentent le contrat de performance énergétique. Objectif : réduire la consommation d'énergie d'un tiers d'ici 2016. Les deux objectifs intermédiaires sont pour l'heure dépassés, puisqu' au cours des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, les six établissements ont fait une économie d'énergie de 14 puis de 28 % . ■





- 2%

En 2014, la quantité d'énergie consommée sur l'ensemble du patrimoine bâti du département (collèges inclus) a diminué de 2 % par rapport à l'année précédente.

DANS L'HABITAT PUBLIC ET PRIVÉ



Le Département accompagne les bailleurs sociaux dans la production de logements neufs et dans la réhabilitation de leur patrimoine. Ainsi, en 2014, le conseil départemental a financé la création de 1 066 logements sociaux dont 1 041 ont obtenu la certification Qualitel Habitat & Environnement. Le Département a également subventionné la rénovation de 821 logements afin d'améliorer la performance énergétique et le confort des occupants. Ces aides concernent également le parc privé, puisque près de 1000 ménages ont été aidés en 2014 au titre de l'amélioration de l'habitat privé. Cette aide est accordée selon les conditions de ressources et selon le montant des travaux engagés. Le plafond maximum est de 7 500 euros. **Plus de renseignements sur www.hauts-de-seine.fr, rubrique cadre de vie.**

Sauvegarder le patrimoine naturel

Fort de ses 7 830 hectares d'espaces naturels, le Département bénéficie d'une réserve faunique et florale à préserver.

De 2009 à 2010, le Département a mené des études sur la restauration des continuités écologiques.

Il s'agit d'une part de réservoirs de biodiversité, c'est-à-dire des zones vitales dans lesquelles les espèces peuvent s'alimenter, se reproduire ou s'abriter, et d'autre part des corridors écologiques, qui relient ces différents réservoirs.

En 2014, le Département a terminé un passage à faune de la rue Yves-Cariou à Marnes-la-Coquette et étudie actuellement trois autres projets de restauration de continuités : la traversée du Chemin de la Jonchère à Rueil-Malmaison reliant le Vallon des Gallicourts au parc forestier de La

Jonchère, la traversée du boulevard Dequevauvilliers pour relier le secteur des Louvresses à celui du Vallon de Seine à Gennevilliers et la traversée de la Route du Pavé des Gardes à Meudon et à Chaville.

Le Département entend aussi « rendre la Seine aux habitants ».

Un schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges a été mis en œuvre afin de créer une promenade continue le long du fleuve, d'améliorer la qualité de l'eau et de développer les îles, les parcs et les coteaux à proximité et enfin de conforter les activités économiques et de loisirs. En 2014, 370 mètres de berges ont été aménagés et cinq kilomètres sont en travaux. ■



La présence de la nature en ville joue un rôle dans la qualité de l'air et protège de l'effet « îlots de chaleur » grâce à l'écotranspiration.

LE SCHÉMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Adopté en 2001, ce schéma répertorie les espaces naturels, les hiérarchise et détermine pour chacun d'entre eux un certain nombre d'objectifs de préservation. Actuellement, près de 2 900 hectares sont classés ENS, principalement dans les parcs départementaux. Cela représente en moyenne 18,2 m² de surface par Alto-Séquanais. Les premiers bilans montrent une très nette amélioration des conditions d'accueil pour la biodiversité, ainsi que l'évolution de la faune et de la flore dans les parcs.

Une meilleure gestion des parcs

Dans la vingtaine de parcs des Hauts-de-Seine, des procédés écologiques innovants ont été mis en place afin de mieux respecter les espèces.

Quatorze parcs et jardins départementaux ont obtenu la certification Espace végétal écologique (EVE) délivré par l'organisme ECOCERT. Ce label implique la prise en compte de dix domaines : la qualité du paysage, la protection de la biodiversité, la gestion économe de l'eau, le respect du sol en tant qu'élément vivant, la qualité de l'air, la tranquillité du site (par rapport au bruit), une gestion économe de l'énergie, une gestion attentive des

déchets, la qualité des matériaux et produits utilisés, et la valorisation des aspects sociaux et humains. En matière d'eau, le Département a favorisé une politique autour de la récupération des eaux de pluie et des économies en eau. La récupération des eaux de pluie a un double objectif : éviter que celles-ci ne rejoignent le réseau d'assainissement directement et économiser l'eau potable en se substituant autant que possible à cette dernière pour l'arrosage. ■



GESTION DIFFÉRENCIÉE

Cette technique consiste à prendre en compte les spécificités de chaque terrain afin d'y appliquer le mode de gestion adapté: on cherchera à se rapprocher le plus près de l'équilibre du milieu naturel dans les zones identifiées comme des refuges pour la faune. Ailleurs, on favorisera un entretien paysager.

Utilisation de chevaux de trait au parc de Sceaux en remplacement d'un véhicule.

593

En hectares, la surface totale des parcs départementaux, entièrement gérés avec des procédés écologiques.

14

Le nombre de parcs ayant reçu le label EVE dans les Hauts-de-Seine.

Zéro

Le Département applique une démarche zéro phyto. Une conversion commencée en 2003.

45

Le nombre d'hectares de zones naturelles protégées sur les 625 hectares de parcs et jardins du Département.



Un réseau routier pacifié

La configuration du territoire rend nécessaire l'usage de la voiture pour les déplacements quotidiens de nombreux Alto-Séquanais. L'objectif est d'atténuer les nuisances et de fluidifier le trafic.

Le Département cherche à atténuer les nuisances par une action globale. Celle-ci se traduit par les nombreux projets de « pacification » de la voirie (RD 920 dans le sud des Hauts-de-Seine, Vallée Rive Gauche à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, futurs projets de la RD 914 à Nanterre, du carrefour de la Manufacture à Sèvres, de la RD 1 à Clichy et Asnières, etc.) mais aussi la mise en place d'un système de télésurveillance et de régulation du trafic (Siter), qui permet de réduire les temps de parcours

d'environ 25 % grâce à une diminution importante des arrêts et des temps passés à l'arrêt, sans incidence sur la vitesse maximale pratiquée par les usagers. Depuis 2005, les enrobés tièdes sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % car la température du bitume utilisé est moins élevée. Plus de 10 000 tonnes d'enrobés tièdes ont été posées sur sept opérations dans le département en 2014. ■

ÉCLAIRAGE PUBLIC : PLACE AUX LEDS

Depuis l'année dernière, le Département expérimente à Rueil-Malmaison la rénovation de l'éclairage public par des leds, moins énergivores. Deux nouvelles études de faisabilité ont été lancées à La Garenne-Colombes et au Plessis-Robinson. Par ailleurs, il rénove l'éclairage sur les axes routiers lorsque celui-ci est vétuste.



MOINS DE NUISANCES SONORES

Les routes du département seront également plus silencieuses avec la pose d'enrobés phoniques. Onze chantiers ont été conduits avec cette nouvelle technologie, qui permet d'absorber une partie du bruit du passage des véhicules.

4 619

Le nombre de tonnes d'enrobés phoniques posées en 2014 sur les routes des Hauts-de-Seine

La RD 920 réaménagée
à Antony.



Le projet « Eco-Velrigo » du collège Jules-Verne de Rueil, un vélo générateur d'énergie lauréat en 2014.

Sensibiliser **les collégiens**

Différentes actions sont menées dans les établissements scolaires du département afin de faire, auprès des collégiens, de la prévention sur le développement durable.

Les éco-collèges

Ce dispositif mené en partenariat avec l'Éducation nationale a pour but d'accompagner les établissements qui souhaitent s'engager dans une démarche de développement durable.

Il s'agit à la fois d'optimiser la performance environnementale de ces collèves (notamment le tri des déchets et du papier) et de mener des animations et des projets. Actuellement, dix-neuf établissements sont engagés dans ce programme. ■



LES TROPHÉES IDEES JUNIOR

Destinés aux collégiens du département, ils ont pour but de valoriser et de promouvoir des réalisations concrètes au sein des établissements en faveur du développement durable. Au printemps dernier, le jury a ainsi désigné deux collèges lauréats, qui ont reçu une prime de 3 000 € pour le premier et de 2 500 € pour le second, qui permettront de financer des initiatives en lien avec le développement durable. La dernière édition a récompensé le collège La Fontaine d'Antony pour la réalisation de panneaux solaires à base de canettes...

HQE

Tous les nouveaux bâtiments scolaires sont désormais construits suivant les normes Haute Qualité Environnementale.

19

Le nombre de collèges engagés dans la démarche éco-collèges, afin de faire des économies de papier et d'énergie.

1961

Le nombre de collégiens sensibilisés en 2014 au développement durable dans leur établissement.

DIPLÔME

1^{er} prix collèges

JUNIOR
TROPHÉES
IDEE

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

CANTINES : PAS D'OGM DANS LES ASSIETTES !

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, le Département fait appel à l'entreprise Elior pour la restauration de 56 collèges du département. Cette entreprise dispose d'une charte pour l'environnement : elle doit par exemple bannir les produits génétiquement modifiés, respect la saisonnalité des produits, s'approvisionner en produits locaux, privilégier le bio et utiliser des conditionnements recyclables. Treize des plus grands collèges du département sont aussi équipés de tables de tri et de débarrassage afin de sensibiliser les élèves.

LES ORDINATEURS RECYCLÉS

Les collèges publics des Hauts-de-Seine regroupent un parc informatique de plus de dix mille ordinateurs. Les modèles obsolètes sont récupérés puis reconditionnés par une société avant d'être cédés gratuitement à des collégiens en difficulté. Cinq cent trente postes ont ainsi été recyclés depuis 2013.



CD92/STEPHANE GUILLET PRO

Le Département roule à l'électrique

Le Département prend régulièrement des initiatives visant à minorer ses émissions de gaz à effet de serre, notamment dans le domaine des déplacements.

La flotte automobile du Département fait l'objet d'une politique d'optimisation énergétique. Ainsi, la part de véhicules électriques a augmenté, avec aujourd'hui 189 voitures, soit 30 % du parc automobile. Une

partie des autres véhicules fonctionne au gaz naturel de ville et la politique de renouvellement s'oriente vers des véhicules hybrides électriques. En cinq ans, le déploiement des véhicules électriques dans la flotte du Département

a permis de réduire la consommation de carburant de 10 %. Près de 700 agents ont suivi une formation à l'éco-conduite. Enfin le Département s'est engagé à ne plus acheter de véhicule dépassant le seuil du malus rejet CO₂. ■

Limiter la consommation **de papier**

La dématérialisation a été largement développée dans l'administration départementale, afin de limiter la consommation de papier.

Cette dématérialisation permet à la fois de préserver les ressources naturelles et d'accélérer les échanges entre les différents services. En 2014, le Département a consommé 13,5 % de papier en moins par rapport à l'année précédente. ■

45,5

Tonnes de papier ont été économisées depuis 2010.

LA MDPH SE MET AU « **ZÉRO PAPIER** »

D'ici début 2016, la Maison départementale des personnes handicapées va passer au numérique, abandonnant l'usage du papier. Cela concerne à la fois le stock de dossiers (environ 110 000) et le flux lié aux démarches administratives.



Échanger sur le **développement durable**

À travers différents groupes de réflexion, le Département s'est engagé très tôt dans une démarche de modération de l'impact environnemental de son activité.

Le Département a été l'un des premiers en France, en 2006, à voter son Plan Climat Départemental « Lutter contre le réchauffement climatique ». Le premier Bilan Carbone Patrimoine et Services et Territoire a été initié en 2004 puis finalisé en 2006. Il est aujourd'hui en cours de réactualisation. Créé en 2005, le Conseil de développement durable - ou C2D - est composé de 48 membres répartis au sein de quatre

collèges (élus, acteurs socioprofessionnels, personnalités qualifiées, représentants associatifs). Sur saisine du président du conseil départemental, il a pour rôle d'émettre des avis et des propositions en matière de développement durable. Le Club IDEES (Initiatives durables pour l'environnement, économique et social) a été créé en 2008. Il compte aujourd'hui 518 membres impliqués dans

le développement durable, réunis à intervalle régulier : en mai dernier, le dernier Club IDEES portait sur le thème de l'empreinte environnementale des technologies de l'information et de la communication. Enfin, les Entretiens Albert-Kahn, laboratoire d'innovation publique du conseil départemental, organise, plusieurs fois par an des conférences sur les grandes questions de société et proposer des innovations concrètes. ■

Développer les emplois **solidaires**

Depuis 2011, le conseil départemental soutient des projets locaux d'Économie sociale et solidaire.

Ce secteur vise à favoriser, sur tout le département, les initiatives socialement innovantes et créatrices d'emplois locaux, qu'elles soient au service du secteur privé, public ou encore de particuliers. Depuis le lancement du premier appel à projets

en 2011, 68 lauréats se sont vus attribuer une dotation totale de 3,5 millions d'euros (jusqu'à 150 000 euros par projet). La politique du Département en faveur de l'ESS a généré 1241 emplois directs et indirects dont 657 pour les bénéficiaires du RSA. ■

Rayon Vert à Clamart a créé 6 emplois d'insertion dans la réparation de cycles.



1241

Depuis 2011, la politique du conseil départemental en faveur de l'Économie sociale et solidaire a généré plus de 1200 emplois.

DES **CLAUSES SOCIALES** POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Les différents marchés publics passés par le Département comportent désormais une clause sociale, qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières. Depuis 2011, ce dispositif a dépassé son objectif initial de 10 % puisque 13,4 % des marchés contiennent des clauses d'insertion. Des résultats supérieurs à la moyenne nationale (6,1 %). Ces clauses sociales ont généré plus de 372 000 heures de travail, permettant à 512 demandeurs d'emploi de retrouver une activité.

**Programme
gratuit
de remise
en forme**



Parcs Courrons

hauts-de-seine

***Venez vous entraîner
avec un coach diplômé
les week-ends
de septembre 2015 à juin 2016
dans les parcs départementaux***